

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

174921

Déclaration de Maladie : N° S19- 0009749

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8708 Société : R.A.D

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ALAMI Abdellah Date de naissance : 12/06/64

Adresse : 65 D^o N. La Loy. Idaïs 1er

Tél. : 0661238990 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : EL RAKKAL E SANAÉ Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : La Le : 17/06/23

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	27/06/2023	IRM Lombaire	240000

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Dr. Khalid CHAKOUR
Professeur de l'Enseignement Supérieur
à la Faculté de Médecine de FES
Service de Neurochirurgie
CHU Hassan II - FES

الدكتور خالد شكور
أستاذ التعليم العالي
بكلية الطب بفاس
قسم جراحة الدماغ والأعصاب
المركز الاستشفائي الجامعي
الحسن الثاني بفاس

Fès, le : 26/6/2023 في: فاس،

M¹⁰⁰ - Dr. Farukkali Sanae

IRy lombrine

homologous Chromosome

whole anti medical.

Dr. Khalid CHAKOUR
Professeur de l'Enseignement Supérieur
à la Faculté de Médecine de FES
Service de Neurochirurgie
CHU Hassan II - FES

F A C T U R E

N° de l'admission : 23005720

Nº Facture : 23005580

Date facturation : 27/06/2023

Nom et prénom du patient : **SANAE EL BAKKALI**

: PAYANT MUPRAS (RAM)

Traitements : Examen radiologie

Entrée: 27/06/2023 Sortie: 27/06/2023

PRESTATIONS	Nombre	Prix unitaire	Montant
IRM LOMBAIRE			1 920.00
		Sous-Total	1 920.00

PRESTATIONS EXTERNES	Nombre	Prix unitaire	Montant
DR LAMIAE EL OUARDIGHI			480.00
		Sous-Total	480.00

RETIENUE HONORAIRE :

MÉDECIN	Taux (%)	Montant	Montant de retenue
DR LAMIAE EL OUARDIGHI	10	480.00	48.00
		Sous-Total	48.00

arrêtée la présente facture à la somme de :

Deux mille quatre cents dirhams

Total : 2 400.00

Notre compte bancaire :

Adhérent
Mle
PC N°

www.anoual.ma | E-mail : contact@anoual.ma

111, Boulevard Anoual | Casablanca | 0522 86 09 99 - 0522 86 09 89 - 0522 86 09 79 - 0522 86 29 00

06 63 57 42 60

TP : 36362330 | IF : 01084158 | CNSS : 2103844 | ICE : 001614 006 0000 58 | RIB Banque Populaire : 190 780 21211 1158467 000 921

Casablanca, le 27 Juin 2023

DR. CHAKOUR KHALID

MME. EL BAKKALI SANAE

COMPTE RENDU

IRM LOMBAIRE

Indication :

Lombalgie chronique rebelle au traitement.

Technique :

- Séquences sagittales T1, T2 et Stir.
- Séquence axiale T2.
- Séquence 3D T2 cube.

Résultat :

- Rectitude du rachis lombaire sur le plan sagittal, avec début d'inversion de la courbure en regard de L2-L3.
- Lombarthrose somatique et zygapophysaire étagée comme en témoigne la condensation corticale, les géodes sous chondrales et l'ostéophytose marginale avec individualisation d'un remaniement dégénératif type Modic 2 prédominant en L3-L4.
- Hyposignal T2 du nucléus polposus au niveau des quatre derniers étages lombaires.
- Absence de listhésis.
- Le canal lombaire est de dimensions antéro-postérieures satisfaisantes, mesurant respectivement :
 - 18 mm au niveau de L3.
 - 18,2 mm au niveau de L4.
 - 18,7 mm au niveau de L5.

- **Au niveau des étages L1-L2 et L2-L3** : discret débord discal global sans conflit disco-radiculaire individualisable.



MME. EL BAKKALI SANA

- **Au niveau de l'étage L3-L4 :** débord discal global modéré rétrécissant de façon modérée les deux recessus et les deux foramens venant au contact de l'émergence des deux racines L4 et des deux racines L3 au niveau de leur passage intra-foraminal.
- **Au niveau des étages L4-L5 et L5-S1 :** intégrité discale sans saillie focale ni conflit disco-radiculaire nettement individualisable.

Conclusion :

- Discopathie protrusive globale en L3-L4 à potentiel conflictuel à bascule avec les deux racines L4 et les deux racines L3 au niveau de leur passage intra-foraminal.
- Lombarthrose somatique et zygapophysaire étagée avec remaniement dégénératif type Modic 2 en L3-L4.
- Rectitude du rachis lombaire sur le plan sagittal, avec début d'inversion de la courbure en regard de l'étage L2-L3.
- Le canal lombaire est de dimensions constitutionnelles satisfaisantes.

Dr. Lamiae EL OUARDIGHI LAMIAE
RADIOLOGIE ANOUAL 111
Oncologie & Diagnostic du Maroc
ICP: 00161400600000
111, av Anoual
Tél: 05 22 86 5999 - Gsm: 06 63 57 42 81
RADIOLOGIE ANOUAL 111
Oncologie & Diagnostic du Maroc
Dr. Lamiae EL OUARDIGHI
Médecin Radiologue